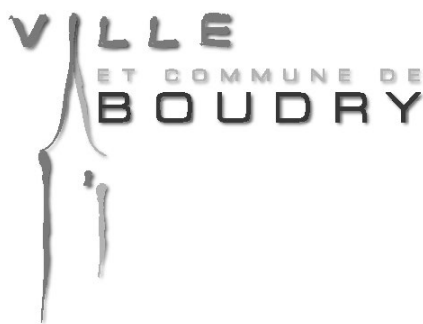




Procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry
du lundi 16 décembre 2024

La séance du Conseil général, réuni à la salle du Conseil général à l'Hôtel de Ville, à 20h00, est ouverte et présidée par Mme P. Preisig Ducommun, Présidente.

Ordre du jour :

1. Appel2
2. Procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024 - correspondance2
3. Nomination d'un membre à la Commission des règlements et des institutions, en remplacement de M. Pascal Chapuisod, nommé au Conseil communal3
4. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts de la Montagne de Boudry (SIPEF'MB), en remplacement de M. Pascal Chapuisod, nommé au Conseil communal3
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la révision du coefficient fiscal des personnes physiques pour l'exercice 2025 et les deux années suivantes3
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de 3 postes supplémentaires (EPT) pour le soutien aux services pour l'année 202510
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du projet de budget 2025.....14
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 850'000.00 pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2025.....23
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.00 ayant pour cadre la poursuite des rénovations de classes au collège des Esserts.....24
10. Interpellations24
11. Informations du Conseil communal24
12. Questions25

1. Appel

L'appel fait constater la présence des 41 membres suivants :

- | | |
|---|---|
| 1. Aubert Sylvie | 22. Monteiro Ramos Carlos |
| 2. Barrabas Romain | 23. Mühlematter Daniel |
| 3. Belgrano Martine | 24. Musitelli Delio |
| 4. Boularas Maamar | 25. Musitelli-Taillard Océane |
| 5. Brossard Marc | 26. Oliva Patrick |
| 6. Buschini Claude | 27. Paz Sandro |
| 7. Cassard Sivanah | 28. Pedimina Pascal |
| 8. Chapuisod Nathalie | 29. Petermann Jean-Michel |
| 9. Couverchel Marc | 30. Piscopiello Cosimo |
| 10. Da Silva Helder | 31. Preisig-Ducommun Pascale |
| 11. De Nuccio Emanuele | 32. Rais Cécile |
| 12. Dubois Laurence | 33. Rigaux Michel |
| 13. Durnat Lopez Carole | 34. Rossetti Sam |
| 14. Fasel Stéphane | 35. Rota Danilo |
| 15. Fortin Michel (<i>suppléant</i>) | 36. Rousseau Maryse |
| 16. Gillardin Caroline (<i>suppléante</i>) | 37. Rousseau Nicolas |
| 17. Keller Stéphane | 38. Schlaeppy Malorie (<i>suppléante</i>) |
| 18. Koller Jenny | 39. Sandoz Alain |
| 19. Kneubühler Jean-Pierre (<i>suppléant</i>) | 40. Vuillaume John |
| 20. Lüthi Paul | 41. Wessner Jérôme |
| 21. Matthey Fanny | |

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 21.

Membres excusés : MM. Blanc Stephen, Dubois Romain, Vicario Fabio et Vuillaume Jonas

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Rita Piscopiello (PS), Présidente, Catherine Zeter (PLR), Vice-présidente, Emile Dubois (VERT-E-S), Secrétaire, Anne Macherel Rey (PS), Membre et Pascal Chapuisod (PLR), Membre.

2. Procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024 - correspondance

Mme P. Preisig-Ducommun (Présidente) : Vous n'avez pas reçu le procès-verbal de la dernière séance puisque les deux séances étaient rapprochées. Entre la rédaction et la relecture du procès-verbal, c'était trop court pour vous le transmettre, pour que chacun puisse en prendre connaissance et faire des remarques pour ce soir. Je vous demande de bien vouloir excuser ce report. Évidemment, ce procès-verbal sera à l'ordre du jour de la prochaine séance qui aura lieu le 7 février 2025.

Il n'y a aucune correspondance.

Avant d'ouvrir les débats, je souhaite remercier chaleureusement les trois chefs de groupe pour leur rigueur et leur anticipation dans la gestion de la suppléance. Leur engagement permet un fonctionnement efficace que je tiens à souligner. Je remercie particulièrement M. D. Musitelli, M. N. Rousseau, ainsi que la co-présidence de Mme J. Koller et M. S. Rossetti pour leur diligence à

transmettre, en temps et en heure, les informations concernant d'éventuelles absences, permettant ainsi une organisation optimale. Ainsi, nous avons une la liste des présences tenue avec soin et précision.

J'en profite aussi pour remercier le bureau, qui s'est déjà réuni à deux reprises et travaille activement sur diverses problématiques. Parmi celles-ci, la question de l'espace dans cette salle, où nous constatons être assez à l'étroit. Nous avons exploré d'autres options, comme la salle de spectacles, qui s'est révélée trop grande et j'ai cru comprendre qu'il était difficile de se comprendre, de plus il faisait assez froid. La salle des Buchilles, quant à elle, pourrait convenir en termes de taille, mais son emplacement, un peu excentré, pose problème pour les personnes qui s'y rendraient à pied. Pour le moment, et si cela vous convient, nous continuerons donc à utiliser ces locaux.

3. Nomination d'un membre à la Commission des règlements et des institutions, en remplacement de M. Pascal Chapuisod, nommé au Conseil communal

M. D. Musitelli, au nom du PLR, propose Mme S. Aubert. Celle-ci est élue tacitement.

4. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts de la Montagne de Boudry (SIPEF'MB), en remplacement de M. Pascal Chapuisod, nommé au Conseil communal

M. D. Musitelli, au nom du PLR, propose M. P. Meisterhans. Celui-ci est élu tacitement.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la révision du coefficient fiscal des personnes physiques pour l'exercice 2025 et les deux années suivantes

Mme R. Piscopiello (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, tout d'abord je tiens à souhaiter la bienvenue et à vous présenter Mme Evelynne Clémence qui est avec nous ce soir. C'est la nouvelle responsable des finances. Forte d'une solide formation en gestion comptable et finances, Mme Clémence a déjà exercé des fonctions similaires dans des communes voisines où elle a su démontrer son professionnalisme et ses compétences. Nous sommes convaincus que son expertise précieuse contribuera de manière significative à la bonne gestion financière de notre commune. Bienvenue !

Abordons maintenant le sujet du coefficient fiscal, ainsi que la proposition de son maintien à 68 pour les trois prochaines années. Ce rapport s'inscrit dans la continuité de celui présenté en 2022, année durant laquelle la référence du coefficient fiscal était de 73. C'est de là que nous partons. La proposition que nous vous soumettons vise à rester pragmatique, prévoyant et juste. Ce maintien à 68 % permettra d'approfondir l'analyse communale des finances en collaboration avec des experts externes. Nous pourrions évaluer les impacts financiers et opérationnels de notre collectivité. Il s'agira aussi d'évaluer l'optimisation de la mutualisation. Ce temps d'analyse sera essentiel pour que le Conseil d'Etat, avec la conférence des directeurs communaux (CDC) financiers mettent en place une nouvelle mutualisation cantonale qui devrait émerger durant l'année 2025, avec effet en janvier 2026. C'est en tout cas ce que le Conseil d'Etat et la CDC ont promis. Cet enjeu est le plus grand à maintenir pour la commune de Boudry. Ensuite, il faudra planifier les investissements. Une réflexion approfondie sera menée pour établir une feuille de route cohérente et ambitieuse, pour les années à venir. Dès lors, le Conseil communal et moi-même vous invitons à adopter cette proposition qui, au-delà de garantir une stabilité financière à court terme, prépare les bases d'une gestion plus efficiente et pérenne pour notre commune. Je vous remercie de votre attention.

M. S. Fasel (au nom de la CGF) : Madame la Présidente, après un long débat sur la réduction d'impôt, la Commission n'a pas réussi à trouver un accord sur le maintien du statut actuel ou une diminution du coefficient fiscal. Toutefois, il est apparu que nous devons faire preuve de prudence non seulement concernant nos dépenses de fonctionnement, mais surtout concernant nos dépenses d'investissement. Nous avons souligné que le budget pour les dépenses du personnel a augmenté de près d'un million en deux ans, ce qui suggère qu'il est important de réfléchir à l'avenir. La Commission de gestion et des finances a voté à 4 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

M. S. Fasel (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour l'élaboration du budget 2025 et a pris note avec attention des informations et options choisies. Nous saluons l'approche prudente dans les perspectives d'avenir et comprenons le besoin de rattrapage qui existe en particulier dans les RH. L'audit demandé à ce propos permettra, à n'en pas douter, d'y voir plus clair pour la suite et de mettre en place ainsi une démarche d'ajustement des ressources en personnel correspondant aux besoins d'aujourd'hui et surtout de demain. Cette mesure complémentaire, chiffrée à env. CHF 35'000.00 supplémentaire est un investissement qui en vaut la peine au regard de la pertinence des informations qu'elle va apporter. L'engagement d'un ASP supplémentaire permettra de combler ce surcoût en regard des rentrées financières identifiées que va permettre la perception des amendes d'ordre. Cela étant dit, nous devons nous pencher sur l'argumentaire du Conseil communal, concernant l'avenir très incertain des finances de la Commune de Boudry. Il est absolument correct de dire que la situation cantonale, au regard de la péréquation et de l'écrtage, n'est pas claire actuellement et de ce fait amène une visibilité restreinte sur le futur. Mais la situation n'est pas définie et nous devons nous battre politiquement pour défendre les intérêts de notre commune. Un engagement fort au niveau cantonal est impératif. Il ne faut pas se leurrer, le pot de miel est tellement gras en ce moment qu'il attire toutes les abeilles, en ce sens, nous ne devons pas nous attendre à un quelconque soutien des autres communes qui ont bien trop à gagner dans cette alléchante nouvelle situation.

Par contre, nous pourrions certainement trouver des soutiens pour limiter les conditions-cadres et ces partages obligés en particulier concernant la durée. Chacun comprend aisément qu'une situation extraordinaire ne peut être considérée sur la durée. Mais encore une fois, il va falloir se battre avec vigueur au canton pour cela. Concernant la situation des personnes morales, BMS en tête, mais également Mikron, deux entreprises phares qui ont leur siège social sur la commune de Boudry, nous pensons qu'il est important de ramener le débat à un réalisme actuel. BMS a son médicament phare contre le psoriasis qui est tombé dans le domaine public fin 2023. Cette situation a amené de réelles turbulences financières pour le groupe. *[La présentation complète du PLR est annexée au procès-verbal].* Toutefois, le groupe a entamé une restructuration mondiale en 2024. Il a notamment fermé plusieurs sites et cette réorganisation se termine en septembre 2024, et aujourd'hui, l'action BMS est remontée à 60 \$. Nous voyons qu'en six mois, l'action a repris plus de la moitié de ce qu'elle avait perdu. Nous pouvons donc dire que la tempête est passée. Pour le site de Boudry, il y a eu des licenciements l'année dernière, mais actuellement le groupe est en pleine dynamique de redémarrage, avec une nouvelle usine construite, phase finale pour d'importants achats des nouvelles lignes de production et recrutement déjà de deux personnes. Même si rien n'est jamais officiel avec ce genre de société, tout semble être en route pour une reprise intense de l'activité en 2026 et l'entreprise semble confiante pour l'homologation de ses deux nouvelles molécules. Quant à Mikron, l'entreprise construit actuellement un nouveau bâtiment de production qui lui permettra de développer son activité courant 2026 aussi, avec également de nombreux emplois à la clé.

Chers collègues, le groupe PLR considère que le Conseil communal est trop alarmiste quant à l'avenir industriel des personnes morales de la commune de Boudry. Comme vous pouvez le constater, l'avenir à moyen terme n'est pas si incertain. Revenons à la situation actuelle si vous le voulez bien. Aujourd'hui la Commune de Boudry a un coefficient fiscal situé à 68 %. Je vous présente à l'écran un comparatif

comprenant toutes les communes ayant un coefficient inférieur à 68 % dans le canton. Cette présentation est basée sur le rapport des finances communales 2023, transmis le 18 novembre 2024 par le Service financier de l'Etat. Les notes en vert correspondent à ce qui est considéré par les critères de notation par bon ou très bon. Je vous laisse apprécier, pas besoin d'être un génie de la finance pour voir que, même dans les communes qui ont 63 %, il y a des critères qui ne sont pas absolument parfaits. Mais étonnamment, la Commune de Boudry remplit tous les critères, nous constatons qu'elle a neuf critères sur dix qui sont considérés comme « verts ». C'est la seule commune dans cette situation. C'est pourquoi, le groupe PLR considère que le Conseil communal doit continuer de donner des signaux positifs dans son évolution afin d'attirer de nouveaux contribuables. Il serait en effet ubuesque de voir les autres communes cantonales réduire leur coefficient et améliorer leur attractivité grâce aux efforts financiers de la Commune de Boudry.

Maintenant, je vous présente ici le tableau concernant les états financiers de la Commune. Voici la situation qui met en relation le budget par rapport aux comptes effectifs pour les quatre dernières années. Nous voyons que, sans faire tout le détail, nous avons un budget, cumulé sur les quatre dernières années qui nous amenait à un résultat positif de CHF 1'364'000.00 et finalement le résultat s'est monté à CHF 27'863'000.00, c'est-à-dire une différence de plus de 26 mio de francs. Sachant qu'un point d'impôt est de CHF 200'000.00, vous voyez ici, pour chaque année, la correspondance en point d'impôt du résultat positif qu'il y a eu et du delta. Après quatre ans, nous voyons que le résultat positif correspond à 139 points d'impôts.

Chers collègues, la commune a performé d'une manière incroyable ces dernières années et a pu, grâce à cela, réduire sa dette et préfinancer d'importants objets. C'est le rôle de l'exécutif de présenter un budget équilibré, mais la réalité démontre qu'il est régulièrement beaucoup trop pessimiste. Nous ne prenons aucun risque à réduire le coefficient fiscal d'un point pour l'année 2025 et le groupe PLR propose donc d'accepter l'amendement suivant :

Article premier : L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de 67% (art. 3 et 268 LCdir) pour la période fiscale 2025.

Je vous remercie pour votre attention.

M. D. Rota (au nom du parti socialiste) : Le parti socialiste a pris connaissance du rapport concernant le coefficient fiscal des personnes physiques pour l'année 2025. Nous saluons toutes les démarches entreprises par notre Conseil communal pour défendre les intérêts de notre commune. Bien que l'idée d'une diminution de ce coefficient fiscal puisse sembler intéressante pour les citoyennes et les citoyens, il est important de bien prendre en compte la situation actuelle et future. Notre commune versera en 2025, à la péréquation financière, un peu plus de 3.5 mio de francs, montant qui augmentera inévitablement ces prochaines années. À ceci s'ajoute plusieurs incertitudes notamment sur l'évolution de l'impôt des personnes morales [IPM] dont une grande partie est issue d'un nombre limité d'entreprises et sur une période limitée. La répartition de l'IPM, mise en place en 2024 et introduite en 2025, pour diverses raisons n'arrange pas les communes au niveau de l'écrêtage. Le Conseil d'Etat s'est engagé pour 2026 à revoir, par le Grand Conseil, cette répartition. Dans l'objectif de pouvoir toujours maintenir les prestations à notre population et de continuer à réduire la charge de la dette communale, le parti socialiste accepte le rapport du Conseil communal avec le maintien du coefficient fiscal des personnes physiques à 68 %. Par conséquent, nous ne soutiendrons pas l'amendement proposé par le groupe PLR. Par contre, la gauche, les Vert-e-s et le parti socialiste réunis, déposera deux amendements au point 7 de l'ordre du jour concernant le budget 2025. Ces amendements ont pour objectif de renforcer la participation de la commune au trafic d'agglomération et d'augmenter le subventionnement des abonnements. Je vous remercie de votre attention.

Mme J. Koller (au nom du parti Les Vert·e·s) : Le groupe des Vert·e·s va valider à sa grande majorité le rapport présenté. En effet, l'impact d'une baisse à un coefficient de 67 % serait d'une part négligeable pour une grande majorité des contribuables et d'autre part obligerait à couper dans des prestations destinées à la population. Nous préférons dès lors attendre le résultat de l'analyse sur la détermination du coefficient d'équilibre qui est planifiée et budgétée. Nous ne soutiendrons pas la proposition d'amendement du PLR.

Mme R. Piscopiello (CC) : Merci à vous tous. J'ai pu voir la présentation qui a été faite. J'aimerais encore apporter une précision. Effectivement, vous évoquez 8 communes ou plus – merci de bien vouloir remettre la diapositive à l'écran –, néanmoins, je suis allée revoir la liste sur le site du canton : sur 27 communes du canton de Neuchâtel, 18 ont un coefficient fiscal plus élevé que 68 %, 8, ont un coefficient fiscal plus bas. Je relève également que St-Blaise vient de fusionner avec Laténa et que le coefficient fiscal sera à 67 %. J'aimerais simplement dire que nous devrions tirer des leçons de nos communes voisines. Aujourd'hui, un point d'impôt équivaut à CHF 190'000.00. C'est un investissement, que l'on peut intégrer dans le tableau des investissements. Si vous regardez bien, nous avons d'importants projets, mais aussi des investissements récurrents, comme le remplacement des armoires électriques ou des bornes-hydrantes. Cumulées, ces dépenses représentent ce que nous pourrions financer avec un point d'impôt.

Il est important de rester prudent. Réduire est toujours plus facile, mais nous faisons face à beaucoup d'incertitudes. Oui, nous sommes prudents, mais cette prudence est essentielle, car de gros enjeux seront décidés l'année prochaine.

Enfin, j'aimerais également revenir sur la différence entre les budgets. Il est vrai qu'elle dépasse 19 millions en 2023. Cela s'explique simplement par le fait que le Conseil communal s'est battu contre l'écrtage et a gagné pour l'année 2023. Si vous comparez avec ce qui était budgété, cette différence n'existe plus aujourd'hui, car l'écrtage est désormais appliqué. Cette victoire explique l'écart significatif pour 2023. Par ailleurs, sauf erreur, le produit phare de BMS est un traitement contre le cancer.

M. N. Rousseau (au nom du PS) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, trois remarques en forme de questions. Tout d'abord, la bonne santé de la grande entreprise multinationale qui est sur notre commune. Evidemment, les chiffres donnés montrent que nous pouvons être relativement optimistes pour l'avenir, mais je ne vous apprendrai rien en vous disant que l'administration américaine va changer bientôt, sous forme d'un protectionnisme accru. Nous ne sommes pas à l'abri, malheureusement, de mauvaises surprises. Il faut aussi en tenir compte. D'autre part, je relève, qu'il est facile de baisser les impôts et je salue d'ailleurs le geste prudent du PLR qui ne propose qu'une baisse d'un point. C'est vrai qu'assez spontanément, on pourrait être d'accord pour une baisse, en revanche, cette baisse ne serait que pour une année et je vois mal notre Conseil dans une année revoter une augmentation significative. Il est toujours plus facile de voter pour une baisse que pour une augmentation. Enfin, je demanderai au PLR où est-ce qu'il pense prendre les CHF 190'000.00 que cette baisse impliquerait par rapport au budget.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Effectivement, ce que nous demandons ici est un point important à garder en tête. L'année dernière, le PLR avait proposé une baisse significative de deux points d'impôts. Nous avons entendu les arguments et les appels à la prudence. Nous les comprenons, et c'est pourquoi nous proposons une réduction d'un seul point, limitée à une seule année, en tenant compte de la situation de l'année prochaine. Si vous lisez l'arrêté, vous constaterez que nous ne modifions pas l'article 2 al. 1 qui prévoit un taux de 68 % pour 2026 et 2027. La question, par rapport au futur, qu'il serait difficile de remonter, ne se pose donc pas. Notre proposition d'amendement concerne uniquement l'alinéa 1 et uniquement l'année 2025, afin que le coefficient fiscal soit à 67 % au lieu de 68 %. Cette précision est importante pour que notre démarche soit bien comprise. Nous

avons écouté les remarques qui nous ont été faites et nous sommes prêts à faire des concessions et c'est précisément la concession que nous vous soumettons aujourd'hui.

Je sais que ce débat est, par nature, partisan et c'est normal, cela fait partie du jeu. Toutefois, pour moi, ce sujet ne devrait pas se réduire à se demander qui sera bénéficiaire ou à quel pourcentage de la population cela profitera. Nos décisions doivent être guidées par ce qui nous semble juste, et non uniquement par le nombre de bénéficiaires. Je vais citer, exprès, un exemple provocateur : si nous voulons créer la maison des jeunes, quel pourcentage de la population en sera bénéficiaire ? Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais si nous poussons cette logique à l'extrême, nous pourrions remettre en question de nombreux projets. Pour ma part, je ne considère pas cette mesure comme un "cadeau aux riches". C'est une manière de remercier les contribuables qui rendent possibles tous nos investissements. Nous avons tous été contribuables pendant des années et notre commune devrait atteindre un résultat d'équilibre, c'est notre objectif, et depuis des années, nous avons un immense bénéfice, et tant mieux.

Nous pourrions remonter dès l'année prochaine, car c'est prévu dans l'article 2. Il n'y a aucun problème. Cela sera même voté aujourd'hui, nous n'aurons même pas besoin de refaire le calcul, d'autant plus qu'une planification financière sera réalisée. Simplement, toutes ces personnes qui ont contribué à rendre possible tous ces projets et ces investissements sociaux méritent une reconnaissance. Je n'ai pas non plus cinquante ans d'expérience en politique, mais ce que j'ai observé dans les derniers budgets et comptes, c'est que nous avons toujours réalisé les investissements prévus, même si parfois nous avons eu un peu de peine à les faire. Nous avons également rempli toutes les réserves conjoncturelles et politiques disponibles, et pour les derniers comptes, nous avons même constitué des réserves de préfinancement pour préfinancer tous les projets futurs. Malgré tout cela, les derniers comptes montrent que nous avons encore eu du bénéfice.

Donc effectivement, cela ne me paraît pas choquant de dire « grâce à vous et à vos impôts, nous pouvons avancer. Nous vous remercions et souhaitons vous offrir un petit geste en retour ». C'est un peu l'idée de notre amendement. Concernant les mesures qui pourraient être prises, il y a différentes possibilités que nous discuterons lors du budget. Par exemple, certaines mesures de préfinancement pourraient être diminuées, car cela ne mettrait pas en péril les projets. Dans certains cas, nous pourrions ajuster les délais en fonction des besoins, comme pour les travaux à Pontareuse, prévus en 2025 à hauteur de CHF 1'700'000.00. Nous constatons qu'il pourrait être difficile de réaliser tous ces travaux en une seule année. Il suffirait de les répartir sur deux ans, ce qui permettrait de libérer CHF 850'000.00. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Nous restons ouverts à toutes propositions, y compris celles que le Conseil communal pourrait formuler. Le but est évidemment de trouver une solution qui convienne à toutes les parties. Je vous remercie pour votre attention.

Mme P. Preisig Ducommun (Présidente) : je vous propose, si plus personne ne souhaite prendre la parole, de mettre au vote l'amendement du PLR.

M. S. Rossetti (au nom du groupe Les Vert-e-s) : J'ai une question. M. Musitelli vient de dire que l'article 2 n'était pas modifié, mais toutefois, il prévoit que « ce coefficient sera reconduit ». Le « ce » se réfère à l'article premier, donc cela ne joue pas.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Alors, nous pouvons proposer maintenant un amendement complémentaire qui dira que le coefficient de 68 % sera reconduit en 2026 et 2027.

Une discussion s'ouvre concernant la bonne manière de faire cet amendement.

Mme P. Preisig Ducommun (Présidente) : Je résume : dites-moi si j'ai bien compris votre volonté. L'article premier, l'amendement du PLR propose de modifier 67 % au lieu de 68 %. L'article deux reste

inchangé, puisqu'actuellement, nous avons un coefficient à 68 %, et qu'il doit revenir à l'équilibre. Puis l'article 2, al. 2 dit que si cela n'était pas possible financièrement, il remonterait automatiquement.

Mme J. Koller (en son nom) : Je pense que le déterminant à l'article 2, « ce » coefficient, n'est pas assez précis.

M. P. Chapuisod (CC) : Oui, mais c'est pour autant que la planification financière le confirme, si ce n'est pas le cas, il faudra remonter.

Mme P. Preisig Ducommun (Présidente) : Alors, il faut préciser en écrivant « le » coefficient. Il faut que les gens comprennent bien ce qu'ils votent. Je vous propose donc de mettre tout d'abord l'amendement de l'article premier au vote et s'il est accepté, alors il faudra amender l'article 2 al. 1, en modifiant le premier « ce » en « le coefficient de 68 % sera rétabli », car actuellement, c'est déjà 68 %.

Mme S. Aubert (en son nom) : J'ai une question de procédure, puisque je suis nouvelle. Nous votons l'amendement du PLR et/ou celui du PS et des Vert·e·s.

Mme P. Preisig Ducommun (Présidente) : Non, le PS et les Vert·e·s n'ont pas proposé d'amendement. Je vous lis l'amendement du groupe PLR :

Article premier : L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de **67 %** (art. 3 et 268 LCdir) pour la période fiscale 2025.

Au vote, cet amendement est refusé à 21 voix, contre 19.

Mme P. Preisig Ducommun (Présidente) : Nous n'avons donc pas besoin de voter l'amendement de l'article 2.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Nous souhaiterions proposer un amendement concernant l'article 2, alinéa 2. Avec le PLR, nous nous sommes interrogés sur la portée et la signification de cet alinéa. Celui-ci stipule : « ce coefficient sera reconduit pour les périodes fiscales 2026 et 2027, pour autant que la planification financière établie avec des experts externes montre que le coefficient d'équilibre est égal à 68 %. Si cela ne devait pas être possible, le coefficient fiscal sera fixé à 73 % dès l'exercice 2026, revenant au niveau de l'exercice 2022. » Ce qui nous interpelle, c'est la rigidité de cette disposition. Que se passe-t-il si les experts évaluent le coefficient d'équilibre à 67 %, 66 %, 69 % ou encore 70 % ? Pourquoi remonterions-nous automatiquement à 73 % ? Nous trouvons cette approche trop stricte et pensons que nous devrions avoir une marge de manœuvre, en fonction des résultats de la planification financière. Selon les résultats, une discussion devrait avoir lieu pour déterminer la mesure la plus appropriée, en suivant les recommandations des experts.

Mme R. Piscopiello (CC) : En fait, le taux de 73 % est celui depuis lequel nous sommes partis en 2022, moment où nous avons commencé à faire des propositions de diminution ou de stabilisation du coefficient fiscal, toujours pour une période donnée : une année, deux ans et maintenant trois ans. Le point de départ est donc 73 %. Néanmoins, si l'année prochaine, l'analyse fiscale que nous mènerons montre qu'un coefficient fiscal à 69 % est le coefficient d'équilibre, c'est celui-là que nous adopterons. Nous ne pouvons pas aller au-delà de 73 %, mais jusqu'à 73 % maximum. Et dans tous les cas, vous pouvez proposer un nouvel amendement et le faire voter.

Ensuite, pour rappel, cet alinéa a été ajouté sur recommandation du Service des Communes. Celui-ci nous a écrit afin que nous puissions le faire figurer parce que sinon, il ne serait pas possible de revenir au taux initial de 73 % et il n'y aurait plus eu de cohérence avec le rapport proposé en 2022 au Conseil général et aujourd'hui.

L'idée c'est que l'année prochaine, nous arrivions avec une proposition de coefficient fiscal que nous puissions stabiliser et non plus avec un coefficient fiscal provisoire, comme maintenant.

M. S. Rossetti (en son nom) : Si l'expertise devait dire que le bon taux serait 65 %, est-ce que cela fonctionnerait aussi ?

Mme R. Piscopiello (CC) : Nous ferions la même chose. Nous vous proposerions un rapport avec le taux de 65 %. De toute manière, nous l'avons dit à la Commission de gestion et des finances, le résultat final de l'expertise financière sera présenté. Il est évident que si le coefficient fiscal d'équilibre devait être à 65 %, bien sûr que nous suivrions cette recommandation. Sinon quelle est l'utilité de demander une expertise.

M. E. De Nuccio (au nom du PLR) : Si au contraire, l'expertise montre que le coefficient idéal est de 82 %, que se passe-t-il ?

Mme R. Piscopiello (CC) : Alors, jusqu'à 73 %, nous pouvons remonter, c'est la marge de manœuvre du Conseil communal. Pour davantage, nous devons vous présenter un rapport qui sera soumis à votre approbation. Toutefois, il y aura un travail de collaboration avec la Commission de gestion et des finances.

M. N. Rousseau (en son nom) : Je suis assez sensible à l'argument que mon collègue a énoncé toute à l'heure. Il y a quand même une légère ambiguïté à la formulation. Je proposerai, je me lance, un amendement :

Article 2, alinéa 2 : Si cela ne devait pas être possible, le coefficient fiscal sera modifié en conséquence.

M. E. Dubois (CC) : je pense que le taux maximum de 73 % devrait quand même figurer.

M. N. Rousseau (en son nom) : Non, je ne souhaiterais pas de chiffre.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Toujours en lien avec l'amendement, nous avons vu que les rapports de ces dernières années comprenaient cette phrase : « Dès l'année 2025, l'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de 73 % (art. 3 et 268 LCdir). » (rapport du 18 décembre 2023). C'était l'article pour dire qu'il est possible de remonter selon la situation. Est-ce que nous pourrions remplacer l'alinéa 2 du rapport de ce soir par la phrase qui était utilisée chaque année ? Ainsi, il y aurait cette marge de pouvoir remonter jusqu'à 73 %, mais cela ne lie pas spécifiquement au rapport des experts.

La présidente demande d'afficher cet article, afin que chacun puisse le lire et en prendre connaissance.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Bien sûr, il faudrait l'adapter à la situation de cette année.

Mme S. Aubert (en son nom) : Ou alors, nous pourrions garder l'article tel qu'il est proposé dans le rapport de cette année, mais nous y ajoutons « jusqu'à maximum » 73 %. Ainsi, cela laisse une marge de manœuvre, c'est moins rigide.

M. P. Chapuisod (CC) : Oui, il serait possible de dire « sera fixé au maximum à 73 % ».

Mme P. Preisig Ducommun (Présidente) : Nous reprendrions donc l'article 2, alinéa 2 du rapport qui nous est présenté ce soir et nous ajouterions « au maximum ». Je vous propose d'aller de l'avant en votant les articles les uns après les autres.

L'article 2 alinéa 1, n'est pas modifié, c'est donc ok.

L'article 2 alinéa 2, avec l'amendement proposé : « le coefficient fiscal sera fixé au maximum à 73 % dès l'exercice 2026, revenant au niveau de l'exercice 2022 ».

Au vote, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité.

La Présidente lit l'arrêté complet, avec l'amendement accepté.

M. D. Rota (en son nom) : Est-ce qu'il serait possible d'enlever la fin de la phrase de l'alinéa 2. Il me semble que « revenant au niveau de l'exercice 2022 » n'a pas de sens puisque nous venons d'ajouter au maximum à 73 %.

M. P. Oliva (en son nom) : J'ai une question. Pourquoi nous ajoutons « au maximum », puisque dans tous les cas, le Conseil communal ne pourra pas monter le coefficient fiscal plus haut ? J'ai l'impression que nous laissons une marge de manœuvre au Conseil communal, sans aucune garantie pour le Conseil général.

M. E. De Nuccio (en son nom) : A l'article 2, alinéa 1, pourquoi est-ce qu'il est parlé des années 2026 et 2027, vu qu'il y aura de toute façon un résultat d'audit en 2025 ?

Mme R. Piscopiello (CC) : C'est parce que l'année passée, nous avons fait la modification du coefficient fiscal pour une seule année. Le Conseil d'État nous avait promis que nous ne serions pas en train de discuter de cela maintenant. Normalement, nous aurions dû recevoir le projet de mutualisation. Aujourd'hui, c'est une promesse faite par le Conseil d'État, par la CDC Fineco, par la commission fiscalité du Grand Conseil, mais néanmoins, il serait possible de se retrouver l'année prochaine sans projet et nous serions à nouveau dans la même situation. Normalement, il fallait aussi faire passer le budget avec le point au service financier qui demande un audit des finances par un expert externe. Ainsi, cela permettrait de ne pas devoir revenir chaque année devant vous si nous restons à 68 %. Mais l'idée est de rester à 68 %. Pour répondre à M. P. Oliva, dans tous les cas, le Conseil général peut toujours interpellier le Conseil communal par un amendement au budget. Si l'année prochaine, le Conseil communal ne devait pas présenter de rapport du coefficient fiscal, il est possible d'amender le budget. Vous avez toujours cette possibilité.

Au vote, l'arrêté complet, amendé à l'article 2 est accepté à 30 voix, contre 1 et 9 abstentions.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de 3 postes supplémentaires (EPT) pour le soutien aux services pour l'année 2025

Mme C. Zeter (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, un des grands objectifs de ce début de législature est d'établir un cadre de travail adéquat au sein de l'administration communale, mais aussi d'améliorer la qualité des prestations rendues. Ceci nécessite de renforcer certains postes. Les objectifs principaux sont :

- faire face à la hausse continue de la charge de travail et à l'augmentation des projets complexes ;
- assurer une gestion efficace, garantir le respect des délais et des budgets ;

- améliorer le service à la population ;
- fidéliser le personnel.

C'est pourquoi, le rapport vous propose d'inscrire au budget trois nouveaux équivalents plein temps (EPT). Tout d'abord, 0.2 EPT pour l'urbaniste communale, qui est actuellement à 80 %. L'objectif ici est notamment :

- d'augmenter le nombre de dossiers traités ;
- d'assurer le pilotage du Plan d'aménagement local (PAL) dans les délais légaux ;
- de poursuivre les négociations foncières et la réalisation des études requises pour plusieurs dossiers en cours ;
- et de gérer des dossiers de plus en plus complexes relevant des constructions, de la protection de l'environnement et des dangers naturels.

La nécessité de conserver ces 20 % sera réévaluée avec l'éventuelle arrivée d'un chef des services techniques.

Ensuite, nous vous demandons 0,8 EPT pour une assistante RH, un poste temporaire. La dotation RH actuelle est de 60 %. Le développement du secteur des RH est indispensable pour une administration qui gère maintenant une centaine de collaborateurs (syndicat forestier compris). Le secteur des RH doit, en plus de ses tâches quotidiennes, se consacrer à des chantiers importants qui lui ont été confiés par le Conseil communal, comme l'amélioration du climat de travail, la formation interne des cadres, la mise en place de procédures et de processus clairs et automatisés afin que, une fois ces chantiers achevés, le service puisse fonctionner avec un gain de temps et d'efficacité. Nous vous demandons donc un effort soutenu pour les deux prochaines années. La nécessité de conserver ces 80 % sera ensuite réévaluée à la baisse.

Le troisième poste concerne un EPT, un 100 %, pour un chef des services techniques, indispensable pour mener à bien les investissements ambitieux inscrits au budget de la commune. Son rôle serait de coordonner les projets d'aménagement du territoire, superviser les travaux publics, les services industriels et les bâtiments. Il devrait aussi représenter Boudry dans des instances supra communales dont les enjeux sont stratégiques pour notre ville et où elle n'est actuellement pas présente.

Ce poste permettrait :

- d'améliorer la planification et la mise en œuvre des investissements votés par le CG ;
- de veiller au respect du budget, des plannings, des procédures de marchés publics ;
- d'avoir un interlocuteur central pour les services techniques avec une vision globale.

Enfin, le dernier EPT concerne un agent de sécurité publique. Afin de renforcer la présence des équipes sur le terrain et répondre aux spécificités locales de Boudry, comme l'afflux touristique et/ou le Centre fédéral d'asile.

Pour cet agent, nous avons trois priorités :

- assurer un maximum de tâches à deux, en binôme, pour préserver la sécurité des agents, ce qui est actuellement difficile à faire, avec 2,6 EPT ;
- assurer plus de présence physique sur le terrain avec des horaires de patrouille étendus ;
- éviter autant que possible le recours à des externes privés.

Je tiens à faire une correction concernant ce rapport. Nous pensions que vous l'aviez tous lu, il y a quelques temps. Vous constatez que la dotation totale en personnel est portée à 36.8. Actuellement, selon les deux derniers rapports que l'ancienne législature a soumis au Conseil général, la dotation est

de 33.8. En fait, une omission a été faite concernant un contrat. Il manque 10 % qui n'avaient pas été reportés dans les différentes demandes faites au Conseil général. Nous vous demandons de bien vouloir repartir avec une base juste et d'ajouter les 10 % manquants, c'est-à-dire que nous serions à 36,9.

Je me permets également de rappeler que ce chiffre, la dotation présentée au Conseil général, concerne les postes permanents. Par contre, les postes temporaires sont de la compétence du Conseil communal et donc n'affectent pas cette dotation. J'anticipe d'éventuels amendements. Si certains de ces EPT sont transformés en postes temporaires dans l'arrêté, cela veut dire que nous allons aussi ajuster la dotation. Mais bien sûr, tous les postes, qu'ils soient permanents, que ce soient ceux du parascolaire qui ne sont pas dans la dotation ou les postes temporaires qui ne figurent pas non plus dans la dotation, tous sont au budget.

M. S. Fasel (au nom de la CGF) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, ce sujet a également suscité une longue discussion et un débat qui nous a tenu en suspens. Il a été conclu que finalement, il est essentiel d'effectuer un audit complet de l'administration communale afin de déterminer les besoins de certains services. La Commission de gestion et des finances a opté pour un compromis qui est le suivant :

- 0.2 EPT pour le service de l'urbanisme avec un contrat à durée déterminée pour deux ans au maximum ;
- 0.8 EPT pour le service des ressources humaines avec un contrat à durée déterminée pour deux ans au maximum ;
- 1 EPT avec un emploi à durée indéterminée pour un agent de sécurité publique.

Pour le moment, nous refusons le 1 EPT supplémentaire pour le chef de service tant que l'audit ne nous aura pas démontré le besoin de ce poste. Cette répartition a été votée à l'unanimité par la Commission.

M. D. Rota (président de la CGF) : Je vais vous lire l'amendement qui a été adapté selon les dispositions réglementaires du RGC.

Article premier : ¹ Le Conseil communal est autorisé à procéder à l'augmentation d'un équivalent plein temps (EPT) supplémentaire pour le renfort au service de la sécurité publique.

² L'octroi de 1 EPT supplémentaire pour un poste de chef des services techniques (travaux publics, bâtiments, aménagement du territoire) est conditionné aux résultats d'un audit externe de l'administration communale ; la Commission de gestion et des finances sera informée de ces résultats.

Article 2 : La dotation totale en personnel est portée à **34.9 EPT** mais passera automatiquement à **35.9 EPT** si la nécessité d'un poste de chef des services techniques est confirmée par l'audit externe.

Article 3 : Les attributions de ces nouveaux postes seront définies par une description de fonction établie avant les mises au concours.

Article 4 : Les conditions d'engagement seront fixées par le Conseil communal.

Article 5 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire et après sanction par le Conseil d'Etat.

Une information complémentaire est aussi mentionnée : Le Conseil communal informe le Conseil général qu'il alloue, en application de l'article 116 du Règlement général de commune (RGC), un EPT non permanent (contrat limité à deux ans). Cette attribution est destinée à renforcer les services de l'aménagement du territoire (AT) et des ressources humaines (RH). Il est précisé que ce pourcentage est hors de la dotation prévue au cadre ordinaire des effectifs.

M. E. De Nuccio (en son nom) : J'ai une remarque. Il est parlé d'EPT, mais cela me dérange de ne parler que d'EPT et non pas de ce que cela implique au niveau du budget. J'ai l'impression qu'un EPT chef de service pourrait correspondre à 2 EPT, par exemple de stagiaires. Je trouve que le nombre d'EPT n'est pas une notion suffisante, il faudrait y ajouter l'impact financier.

Mme C. Zeter (CC) : Est-ce que vous souhaitez que nous complétions le rapport ?

M. E. De Nuccio (en son nom) : Je pense qu'il serait intéressant de connaître l'impact financier de cette augmentation d'EPT.

Mme C. Zeter (CC) : Je donne la parole à Mme C. Dufaux, responsable RH, afin qu'elle puisse répondre à votre question.

Mme C. Dufaux (responsable RH) : Pour répondre à la question de M. De Nuccio, nous avons chiffré l'augmentation pour l'année 2025, en partant du principe que ces postes ne seront pas repourvus au 1^{er} janvier, mais, selon les procédures de recrutement, plutôt en mars ou avril. Pour 2025, cela serait CHF 280'000.00 pour l'ensemble des postes, puis nous serions sur CHF 400'000.00 par année, que ce soit pour les CDD ou CDI.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Quelques mots pour vous dire que le groupe acceptera l'amendement proposé par la Commission de gestion et des finances. Je pense qu'il va être accepté et si cela ne devait pas être le cas, il est vrai que le groupe PLR est assez mitigé sur l'arrêté en question, mais avec l'amendement tel que proposé, il sera accepté.

La question posée par M. De Nuccio est intéressante et j'invite volontiers le Conseil communal à ajouter cette précision lors de futurs rapports, afin d'avoir une idée des salaires qui sont proposés, ou alors au moins des classes qui sont envisagées. Ce dernier point est également à titre personnel.

M. S. Rossetti (au nom des Vert-e-s) : Madame la Présidente, concernant la demande des EPT supplémentaires, nous partageons le point de vue unanime de la Commission de gestion et des finances qui approuve cette demande. Nous relevons avec satisfaction les conditions auxquelles celles-ci sont soumises, afin que cela impacte de manière minimale les finances publiques.

M. J. Vuillaume (au nom du PS) : Le groupe socialiste soutient aussi la proposition d'amendement de la Commission de gestion et des finances, qui reflète un compromis, et comme cela a été dit, qui a été voté à l'unanimité de ses membres.

M. P. Pedimina (en son nom) : J'ai une question : Dans le rapport des comptes 2023, il est indiqué que 44,25 EPT correspondaient à l'effectif de la Commune en 2023. Effectivement, si j'ajoute ce qui avait été validé pour 2024, cela ferait 46,25. Pourquoi y a-t-il cette différence avec aujourd'hui ?

Mme R. Piscopiello (CC) : Je me permets de répondre à votre question. Lors de la modification du RGC, nous avons retiré les EPT du parascolaire, qui eux, sont en lien avec un règlement cantonal, le REGAE

(règlement général sur l'accueil des enfants), qui indique que selon le nombre d'enfants inscrits dans notre structure parascolaire, il est obligatoire d'avoir un certain nombre de personnel. De ce fait, nous avons retiré de la dotation du personnel communal, le personnel du parascolaire. C'est pour cela qu'il y a cette différence.

Mme P. Preisig-Ducommun (Présidente) : Je vous propose de mettre l'arrêté amendé conformément à la proposition de la Commission de gestion et des finances au vote.

Au vote, l'arrêté amendé est accepté à 36 voix contre 2 et 2 abstentions.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du projet de budget 2025

Mme R. Piscopiello (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, c'est avec satisfaction que je vous présente au nom du Conseil communal le budget 2025. Celui-ci s'inscrit une nouvelle fois dans une dynamique positive. Le compte de fonctionnement affiche un excédent de revenus d'un peu plus de CHF 1'800'000.00, témoignant d'une gestion rigoureuse et d'un équilibre budgétaire maintenu. La planification des investissements pour 2025 s'élève à un peu plus de 10 millions de francs, incluant les projets déjà validés par votre autorité, ainsi que ceux qui seront présentés au cours de l'année. Ce budget s'inscrit dans le sillage des exercices précédents, avec un résultat positif.

La bonne santé de notre tissu économique local permet un optimisme mesuré. Toutefois, des incertitudes subsistent, incitant les autorités communales à adopter une attitude prudente dans la planification des charges et produits pour les années à venir. Malgré ce budget 2025 qui affiche des résultats encourageants, plusieurs éléments doivent être suivis avec vigilance. La révision des dispositions de la loi sur la répartition des produits de l'impôt des personnes morales représente un enjeu crucial. Nous déplorons que, lors de sa séance du 5 novembre, le Grand Conseil n'ait pas voulu entendre les arguments légitimes de notre Commune concernant l'écrêtage des revenus fiscaux des personnes morales. Cette décision, qui prolonge cette mesure pour une année supplémentaire, impacte directement nos prévisions budgétaires et limite notre capacité à planifier sereinement à long terme. Par ailleurs, le très important volume d'investissements prévu entre 2025 et 2027 pose un défi significatif. Ces engagements devront respecter les dispositions strictes relatives à la maîtrise des dépenses et au frein à l'endettement. À cela s'ajoute la problématique des charges de transfert, qui continuent de croître. Celles-ci, imposées dans nos budgets, incluent notamment le coût par élève, dont une augmentation marquée est attendue dans les prochaines années, ainsi que les frais liés aux transports en commun, déjà en hausse depuis deux ans.

Enfin, il convient de noter une différence majeure avec le budget 2024 : l'absence, en 2025, de revenus exceptionnels liés à la vente de notre télé-réseau Sitebco, qui avait permis une entrée de CHF 2'300'000.00 l'année précédente. Ces éléments nous appellent à maintenir une gestion prudente et rigoureuse, dans un contexte économique où les incertitudes restent nombreuses.

En conclusion, je tiens à rappeler qu'un budget reste une autorisation de dépenser. Bien que nous ayons peu de contrôle sur les fluctuations des rentrées fiscales et des charges de transfert, nous disposons d'une marge de manœuvre sur certaines dépenses. Le Conseil Communal et les différents services s'engagent à utiliser les moyens octroyés avec bon sens et pragmatisme, afin de garantir une gestion efficace des finances communales. Enfin, au nom du Conseil communal, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des collaborateurs de l'administration, avec un plus à notre service financier également, pour la confiance ainsi que la bonne collaboration. Je vous remercie pour l'attention et reste à disposition.

Mme P. Preisig-Ducommun (Présidente) : Maintenant que nous avons eu la prise de parole du Conseil communal. Comment est-ce que vous souhaitez procéder ? Est-ce que nous passons en revue le rapport du budget, puis chaque groupe prend la parole ?

Mme R. Piscopiello (CC) : Je propose que nous fassions comme d'habitude, tout d'abord, le rapport de la Commission de gestion et des finances, puis chapitre par chapitre, et finalement les interventions des groupes.

Mme P. Preisig-Ducommun (Présidente) : L'année passée, la Présidente avait posé la question, alors je la pose également. Laissons donc la parole à la commission, puis aux groupes.

M. S. Fasel (au nom de la CGF) : Madame la Présidente, nous avons parcouru le budget, ainsi que le budget d'investissement pour 2025 et posé différentes questions pour lesquelles nous avons obtenus des réponses. La Commission a accepté le budget par 5 voix pour et 3 abstentions.

M. S. Rossetti (au nom du groupe des Vert·e·s) : Nous soutenons le budget proposé et accepté par la Commission de gestion et des finances. Nous validons également l'amendement concernant le conseiller externe et nous sommes censés ne pas mettre la charrue avant les bœufs, lors d'une année charnière où le canton, comme nous l'avons précédemment constaté, pourrait encore jouer avec nos revenus de manière cavalière.

M. D. Rota (au nom du groupe des PS) : Nous prendrons la parole lors du parcours du budget.

La Présidente propose de passer le budget chapitre par chapitre.

Rapport du Conseil communal (p. 1 à 14) – pas d'intervention.

Comptes de fonctionnement (p. 17 à 27) – pas d'intervention.

Administration générale (p. 28 à 37) – pas d'intervention.

Mme P. Preisig-Ducommun (Présidente) : Est-ce que la Commission de gestion et des finances veut prendre la parole ? J'ai entendu qu'il y avait un amendement suggéré pour la page 31, le compte 31320.00 Honoraires de conseillers externes. Il est proposé d'augmenter ce poste de CHF 35'000.00, le total passerait donc à CHF 70'000.00 pour un audit complet des services de l'administration.

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

Ordre et sécurité publique (p. 38 à 45) – pas d'intervention.

Formation (p. 46 à 55) – pas d'intervention.

Culture, Sports, Loisirs et Églises (p. 56 à 67) :

M. C. Buschini (en son nom) : Mesdames, Messieurs, suite à ma question au Conseil général de décembre 2023, pour les 30 ans de l'œuvre cinétique « Marat l'Œil », sa mise en LED de l'éclairage, son entretien et sa peinture, rien n'a été prévu dans ce budget. D'autre part, nous attribuons CHF 1'000.00 au Musée du tram, ce n'est vraiment pas beaucoup pour un musée. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de faire mieux ?

M. E. Dubois (CC) : Je réponds volontiers à la dernière question. Oui, il y a moyen. Il nous reste CHF 9'000.00 sur le budget. Si vous voulez amender quoi que ce soit, c'est à vous de décider.

Maintenant, pour la rénovation de l'œuvre, ce n'est pas prévu en 2025. Nous allons faire un anniversaire, mais pour la rénovation, nous devons y penser pour 2026.

M. S. Paz (en son nom) : (page 56) Nous voyons la subvention pour le musée de la Vigne et du Vin, mais nous ne voyons rien concernant le Château. Est-ce que ce sont deux choses différentes ?

Mme R. Piscopiello (CC) : Non, tout est inclus dans ce montant, CHF 50'000.00 pour le musée de la Vigne et du Vin et CHF 10'000.00 pour le Château. Je pense que vous vous souvenez, l'année passée, les CHF 10'000.00 avait été oubliés, maintenant, nous allons toujours l'inscrire ainsi.

Je me permets de préciser un point concernant les CHF 9'000.00 mentionnés par M. E. Dubois. Aujourd'hui, en ayant accepté l'amendement du poste pour l'audit externe, la marge de manœuvre, pour continuer de respecter le frein à l'endettement, est de CHF 9'000.00.

Encore une fois, si vous souhaitez amender le montant alloué au Musée du Tram, c'est possible, mais il faudra trouver une compensation ailleurs. En revanche, vous pouvez faire une proposition d'amendement pour tous les postes.

M. C. Buschini (en son nom) : Tout à l'heure, il a été parlé de CHF 1'700'000.00 pour 2027 pour la zone Pontareuse, mais 2027, c'est bien plus tard. Là, peut-être que nous pourrions prendre un bon paquet.

Mme R. Piscopiello (CC) : Attention de ne pas confondre le budget des investissements et le budget de fonctionnement. Là, nous sommes dans un budget de fonctionnement. Que souhaitez-vous exactement M. Buschini ? Allouer un plus grand budget au Musée du Tram ?

M. N. Rousseau (en son nom) : Je suis assez d'accord avec ce que dit M. Buschini, c'est un musée qui a une certaine importance pour la Commune, qui fait vivre de façon bénévole les trams. Je proposerai que nous passions la subvention à CHF 5'000.00. Ce serait un geste.

Mme P. Preisig-Ducommun (Présidente) : Vous proposez donc un amendement pour augmenter la subvention en faveur du Musée du Tram.

M. S. Rossetti (en son nom) : Madame la Présidente, est-ce que le Musée du tram a fait une demande ? Est-ce qu'ils ont dit qu'ils avaient des besoins particuliers ? Je ne vois pas l'intérêt de donner une manne qui tomberait du ciel à un établissement qui ne demande rien.

M. E. Dubois (CC) : Je n'ai pas connaissance d'une quelconque demande du Musée du tram. C'est clairement un sujet que nous pourrions aborder avec la commission ad hoc. Nous pourrions reprendre contact avec le musée, voir si les subventions que nous leur allouons correspondent à leur besoin et faire le travail de fonds pour que nous arrivions avec une vraie proposition pour le budget 2026 et ne pas faire aujourd'hui l'exception pour un musée, alors que toutes les subventions sont actuellement différentes. Nous pourrions mettre cela à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission sports, culture et loisirs et tourisme.

Mme P. Preisig-Ducommun (Présidente) : Si je résume, la Commission sera consultée pour mettre à niveau les différentes subventions de la commune pour les musées. Est-ce que cette proposition du Conseil communal vous satisfait ? Oui, alors nous poursuivons.

Santé (p. 68 à 69) – pas d'intervention.

Sécurité sociale (p. 70 à 73) – pas d'intervention.

Transports (p. 74 à 79) :

M. D. Rota (au nom du groupe PS) : Comme annoncé au point 5 de l'ordre du jour, concernant le coefficient fiscal, le parti socialiste souhaite avant tout remercier le Conseil communal pour tout le travail réalisé, notamment par le service financier. Ce budget 2025 présente un excédent d'un peu plus CHF 1'800'000.00 ce qui démontre la bonne situation financière actuelle de Boudry. Certes, cette situation fait des envieux auprès des autres communes neuchâteloises. Il est à noter la forte augmentation des charges de transfert et notamment en ce qui concerne la participation de notre commune à la péréquation financière, charges de transfert sur lesquelles notre commune n'a aucune influence. Il faut également surveiller les charges de transfert en lien avec CESCOLE qui augmenteront de manière significative dans les prochaines années, tout en gardant un œil sur la facture sociale. Ce budget 2025 permet à notre commune de poursuivre des investissements à hauteur de 10 millions de francs. Avec une telle situation financière, la tentation de proposer des avantages supplémentaires à notre population est bien présente. Il est important de rester vigilant sur l'évolution de la situation de ces prochaines années. La proposition du Conseil communal de mandater des experts financiers externes dans le courant du premier semestre 2025 pour élaborer une planification financière plus détaillée démontre la volonté d'apporter une meilleure vision pour l'élaboration des budgets futurs. La gauche, les Vert-e-s et les Socialistes réunis, souhaitent déposer deux amendements pour renforcer la participation de la Commune au trafic d'agglomération. Ce bénéfice extraordinaire de la Ville doit amener cette prochaine année 2025 un geste d'allègement des charges pour notre population. Une baisse du coefficient fiscal ne profiterait réellement qu'à une petite partie des contribuables. Nous pouvons rappeler ici, qu'environ 40 % des bas revenus de notre commune ne bénéficieraient d'absolument rien. Il va sans dire qu'une baisse de coefficient fiscal profiterait aux revenus élevés. Nous proposons donc d'améliorer les subventions aux transports publics par deux amendements, qui prévoient donc d'augmenter la fonctionnelle 62300 (page 79), compte 36370.00 « Subventions aux personnes physiques » de CHF 190'000.00 et une contrepartie au niveau de la nature 40000.00 « Impôts sur les personnes physiques » (page 97) avec une augmentation de CHF 190'000.00 également. Je vous remercie de votre attention.

M. D. Musitelli (au nom du PLR) : Si j'ai bien compris, les amendements proposent d'ajouter CHF 190'000.00 de subventions aux abonnements annuels des transports publics et de compenser cette augmentation en ajoutant une entrée supplémentaire de CHF 190'000.00 pour les impôts des personnes physiques. *[Cela lui est confirmé]*.

Hier, j'ai reçu, via les chefs de groupe, l'information qu'un amendement viendrait par rapport aux subventions des transports publics, mais pas par rapport à la question des abonnements annuels, je l'apprends maintenant, et qu'une compensation est prévue sur le revenu des impôts, je l'apprends aussi maintenant. Je n'avais pas du tout ces informations jusqu'à présent, je demande donc une interruption de séance afin de pouvoir en discuter avec notre groupe.

Mme P. Preisig-Ducommun (Présidente) : Est-ce que les déposants des amendements souhaitent encore donner quelques détails avant l'interruption de séance ?

Mme R. Piscopiello (CC) : Madame la Présidente, est-ce que vous souhaitez des détails sur la fiscalité ou sur les transports régionaux ?

M. D. Musitelli (en son nom) : Pour ma part, j'ai besoin de savoir comment est-ce que nous pensons avoir CHF 190'000.00 de plus de revenus sur les impôts. C'est beaucoup.

M. S. Fasel (en son nom) : J'ai une petite remarque par rapport au débat sur le coefficient fiscal que nous venons d'avoir. J'arrive tout à fait à comprendre la position de la gauche qui veut suivre le Conseil communal sur une vision très prudente au budget. Par contre, là, vous proposez de donner des

subventions avec un financement qui spéculer sur l'augmentation des rentrées fiscales, je suis désolé de vous dire, cette théorie ne tient absolument pas la route.

M. S. Rossetti (en son nom) : Je ne parlerai que du premier point, le subventionnement. Le fait de baisser de 68 à 67 coûterait exactement ces CHF 190'000.00. Donc au lieu de faire un cadeau aux impôts en disant nous baissions le coefficient fiscal, nous faisons un cadeau en disant aux gens, nous vous donnons quelque chose d'utile. Pour le premier point, je ne parle pas du second, pour cela il y aura la suspension de séance et nous allons en discuter, et là c'est une logique qui tient parfaitement la route. Nous pouvons choisir de donner de l'argent en baissant l'impôt, soit en donnant des subventions pour les transports en commun, donc en baissant les frais de nos citoyens.

M. N. Rousseau (en son nom) : Je vous signale qu'au budget 2024 sur ce poste, il y avait un montant prévu de CHF 350'000.00. Manifestement, il a été sous-exploité. Notre idée, c'est aussi de permettre une meilleure utilisation de ce fonds, en le dotant de plus d'argent et en demandant au Conseil communal des incitations peut-être un peu plus directes, pour que ce fonds profite à ceux qui en ont besoin. Pour le deuxième point, concernant les impôts, nous ne sommes pas figés sur cette situation. Si par hasard, le Conseil communal, ou d'autres, préféreraient prendre cet argent sur les préfinancements, nous parlions de chemins ou de travaux qui pourraient être différés, nous ne sommes pas du tout opposés à cette solution.

Mme P. Preisig-Ducommun (Présidente) : Si les subventions prévues au budget de l'année passée n'ont pas toutes été consommées, je me pose la question de savoir si cette demande est nécessaire ?

M. E. Dubois (CC) : Vous me coupez l'herbe sous les pieds. Vous parlez d'arrêtés que nous allons vous présenter pour l'année 2026 sur lesquels nous avons déjà planché avec Mme C. Zeter, puis il y a eu les changements de dicastères... Nous souhaitons clairement augmenter les subventions, car nous nous rendons compte qu'elles ne sont pas suffisamment fortes pour convaincre les gens d'abandonner leur voiture pour se déplacer en mobilité douce ou prendre les transports publics. La réflexion est en cours. Aujourd'hui, nous dépensons CHF 82'000.00, donc avec CHF 190'000.00 je suis persuadé que nous pourrions faire bien plus. Nous pensions augmenter la subvention de deux manières :

- doubler celle consacrée aux personnes seniors, c'est une tranche d'âge dont le pouvoir d'achat se réduit plus que les autres ;
- ne plus mettre de montants, mais des pourcentages. Ainsi à chaque fois qu'il y a une augmentation du tarif des transports publics, nous ne devons pas refaire un arrêté.

En résumé, il y aurait une subvention de 50 % pour les jeunes jusqu'à 25 ans, 25 % pour les adultes et 50 % pour les seniors (+ de 65 ans). Nous élargirions la subvention à tous les nouveaux types d'abonnements. Ondeverte a créé par exemple un flexi abo, toujours avec la même répartition, 50 %, 25 %, 50 % pour ces abonnements et nous rendons la subvention cumulable possible, dans le sens où un titulaire d'un abonnement Ondeverte, 2 zones, peut également se voir subventionner l'achat d'un abonnement CFF 1/2 tarif ou Mobility, ou vélo, etc. Voilà le projet tel que nous l'avons préparé.

Si vous votez cela aujourd'hui, il faut savoir où vous voulez compenser le montant. De plus, CHF 190'000.00 correspond à presque trois fois ce que nous dépensons aujourd'hui. Il faudra peut-être aussi ajuster le montant. Je ne pense pas que cela soit une bonne idée de prendre le montant sur les impôts, nous pouvons certainement le prendre ailleurs.

Mme N. Chapuisod (en son nom) : J'ai une question pour Mme R. Piscopiello : en quelle année avons-nous déjà augmenté le montant de subventionnement pour les transports ?

Mme R. Piscopiello (CC) : Nous n'avons pas augmenté, mais nous avons proposé ce type de subventions en décembre 2022, avec effet au 1^{er} janvier 2023, après une motion qui demandait d'augmenter le montant pour les enfants, sauf erreur. La première année, nous avons budgété environ CHF 800'000.00, puis CHF 350'000.00. Nous voyons aujourd'hui qu'il y a plus de 400 personnes qui font appel à cette subvention.

Je me permets dire que si cet amendement passe, il serait peut-être préférable de compenser ce montant par une diminution du préfinancement, que de faire des hypothèses sur les rentrées d'impôts. Cela se fait beaucoup au Grand Conseil, ils travaillent beaucoup avec cette méthode-là, mais si je peux émettre un souhait, je préférerais que nous prenions ce montant, comme l'a proposé M. N. Rousseau dans un 2^e temps, plutôt sur un préfinancement.

M. S. Paz (en son nom) : Je suis d'accord avec M. S. Fasel. Cela semble devenir un peu central, et d'après mes calculs, que Mme Piscopiello a d'ailleurs confirmés, environ 400 personnes ont bénéficié de cette subvention. Ce que je ne comprends pas, ou ce que j'ai compris, c'est qu'il faut acheter un abonnement annuel pour être subventionné, et non pas mensuel.

M. E. Dubois (CC) : Non, il est aussi possible d'acheter des mensuels, puis à la fin de l'année, avec les douze quittances, il est possible d'obtenir la subvention.

Mme R. Piscopiello (CC) : Non, actuellement, il n'y a pas de remboursement des abonnements mensuels. Dans la proposition, qui est en train de mûrir au sein du Conseil communal, il était aussi prévu de donner la possibilité de prouver l'achat mois par mois pendant une année. Par contre, il y a les remboursements des cartes multiconduites.

M. S. Paz (en son nom) : Alors cela serait nouveau et cela aurait du sens. Débourser entre CHF 1'200.00 et CHF 3'000.00 me semble inaccessible pour les personnes à faibles revenus.

Mme R. Piscopiello (CC) : Aujourd'hui, un abonnement TransN annuel est moins cher, nous ne parlons pas de l'abonnement général des CFF. L'idée est vraiment de valoriser les transports publics régionaux.

M. E. De Nuccio (en son nom) : J'aimerais savoir quel est le montant alloué, puis utilisé en 2024 ? *[on lui répond : CHF 350'000.00 au budget pour CHF 82'000.00 utilisés]*. Alors en écoutant les possibilités d'extension de la façon d'utiliser ces montants, je vois mal comment nous pourrions utiliser la totalité en 2025. Il me semble qu'il n'y a pas besoin d'être fort en maths pour voir qu'il ne sera pas possible d'utiliser ces montants-là.

M. E. Dubois (CC) : C'est pour cette raison que je vous encourage à revoir ce point dans la discussion de groupe qui aura lieu durant l'interruption de séance. Peut-être que le montant est disproportionné en regard de l'engagement enregistré.

Mme R. Piscopiello (CC) : Dans la prochaine proposition, la subvention pour les aînés va doubler. Pour garder un budget d'équilibre, je ne suis pas convaincue que cela suffise. Ce soir, les partis de gauche proposent un montant via un amendement, puis le Conseil communal devra soumettre un rapport avec les montants (le pourcentage) et les abonnements concernés. Ceci serait peut-être possible en début d'année prochaine.

M. S. Fasel (en son nom) : Je comprends l'idée d'aider des personnes potentiellement défavorisées et j'apprécie également le geste en faveur des aînés. Cependant, lorsque le Conseil communal affirme vouloir stimuler les transports en commun, là je ne comprends plus. Prenez-vous souvent les transports publics aux heures de pointe ? Pour moi, avant de parler de subventions, la priorité devrait être d'améliorer le service. Si vous me présentiez un projet visant, par exemple, à doubler la fréquence

aux heures de pointe, je vous suivrais sans hésiter. Mais de ce côté-là, je ne crois pas qu'il y ait de propositions concrètes allant dans ce sens.

La Présidente accorde 10 minutes d'interruption de séance.

La séance reprend à 21h55.

M. D. Rota (au nom du PS) : Nous souhaitons apporter un petit complément à la suite de la discussion de groupe. Nous sommes conscients que notre proposition a créé une surprise. Nous sommes disposés à revoir le montant et le cas échéant, de prendre la compensation sur un préfinancement. Par exemple, CHF 90'000.00 à CHF 100'000.00 sur le préfinancement. Cela reste quand même au niveau du budget dans l'intention de pousser les gens à utiliser au maximum les transports publics.

Mme P. Preisig-Ducommun (Présidente) : Je vous demanderai donc de bien vouloir déterminer précisément quel montant sera indiqué dans l'amendement et à quel poste vous souhaitez faire la compensation lorsque nous mettrons cela en votation.

M. D. Musitelli (au nom du PLR) : À la suite de la discussion au sein de notre groupe, il y a différents problèmes par rapport à cet amendement. C'est vrai qu'on nous parle de prudence pour le futur, qu'il ne faut pas baisser un point d'impôt pour un montant de CHF 190'000.00, mais on peut voter une subvention équivalente. Cette incohérence pose problème au PLR. Par ailleurs, l'année passée, un montant de CHF 350'000.00 avait été inscrits au budget, mais c'est seulement CHF 82'000.00 qui ont été utilisés. Il serait donc logique d'ajuster les montants au besoin réels. Pourquoi faut-il encore ajouter CHF 190'000.00 alors que cela ne semble pas nécessaire ? Concernant le musée, nous avons aussi discuté de cela. Pourquoi proposer une subvention de CHF 5'000.00 au lieu de CHF 1'000.00, alors que cela n'a pas été demandé et qu'il n'y a aucun projet concret. Nous étions unanimes : il faudrait qu'un projet spécifique et bien ficelé soit présenté avant d'accorder une augmentation. Actuellement, ce n'est pas le cas. Enfin, sur la question récurrente de savoir à qui profite une baisse d'impôts, il est intéressant de noter qu'en ce qui concerne la subvention, seuls 400 personnes en bénéficient, ce n'est pas très cohérent non plus. Pour ces raisons, nous ne voterons pas en faveur de cet amendement.

M. E. Dubois (CC) : J'attends encore de connaître les montants alloués. Ce n'est pas que le projet n'existe pas, le projet est fait, mais nous voulions attendre fin 2025 pour le présenter, afin qu'il soit inclus dans le budget 2026. La seule inconnue est de savoir si cela va attirer plus de 400 personnes ou non. Peut-être que le montant annoncé pour cet amendement sera plus bas, mais en tout cas pour la balance budgétaire, nous vous proposons de le prendre en diminution du préfinancement de Pontareuse, dans mon dicastère.

M. S. Rossetti (en son nom) : Je reviens sur ce qui a été dit concernant le musée, les besoins et les personnes touchées. Je pense que lorsqu'il y a un budget, il faut le faire savoir et actuellement, je pense qu'il y a encore beaucoup de personnes qui ne sont pas au courant de ce droit à certains subsides. C'est quelque chose qui doit aller en augmentant, surtout quand nous sommes sensibles à l'environnement. De plus, nous ne pouvons pas comparer un musée, une structure à vocation davantage professionnelle, où il existe des recherches de fonds qui se font annuellement, à des personnes qui ne sont souvent pas au courant qu'elles ont le droit d'avoir des subventions. Je vous remercie pour votre attention.

Mme N. Chapuisod (en son nom) : Je comprends tout à fait qu'il y ait une demande pour des subventions d'abonnements aux transports publics, mais M. E. Dubois parle d'un projet pour le budget 2026. Je souhaite que nous recevions déjà un rapport qui présente ce projet, puis nous le voterons.

M. E. Dubois (CC) : C'est bien ce que j'ai dit, les partis de gauche m'ont coupé l'herbe sous les pieds. Pour moi, c'est un cadeau, cela nous permettra de déployer cette mesure plus vite que l'agenda prévu. Mais bien sûr qu'il y aura un rapport. Ce dernier existe presque déjà.

Mme R. Piscopiello (CC) : Il faut peut-être encore préciser deux choses. Le rapport pour la modification de l'arrêté pour les subventions des transports publics doit passer devant le Conseil général. L'idée, je peux imaginer, c'est de mettre un peu de pression sur le Conseil communal, pour que ce rapport soit soumis pour 2025 et non pas pour 2026. Pour cela, il faut quand même qu'on ait un montant au budget. Est-ce que la gauche souhaite maintenir l'amendement de CHF 190'000.00 en plus ou est-ce que vous voulez arriver à un montant total de CHF 190'000.00 ? Et le Conseil communal reviendra devant vous avec une présentation que vous pourrez amender, accepter ou refuser. Et si vous la refusez, cet argent repartira, si vous le souhaitez, au préfinancement, c'est pour cela que je préférerais que le montant soit pris sur le préfinancement, si je peux faire une proposition. Parce que si cet argent ne devait pas être utilisé, nous pouvons le réallouer au préfinancement au moment des comptes. Mais c'est surtout pour dire : si le rapport, présenté par le Conseil communal, est accepté par votre autorité, le Conseil communal a les moyens de déployer ces nouvelles mesures, peut-être pour le 1^{er} janvier 2025.

M. N. Rousseau (en son nom) : Je vous signale que la Commune de Laténa qui n'a pas de majorité politique comme la nôtre ici, a pris des mesures incitatives très directes pour encourager la population à profiter des aides qu'elle lui offre. Je pense qu'il y a là un modèle à étudier, mais notre idée, c'est de laisser une marge de manœuvre supplémentaire au Conseil communal. Je vous dis, le chiffre que nous allons proposer est CHF 90'000.00 de plus, donc $2 \times \text{CHF } 90'000.00 = \text{CHF } 180'000.00$ à ce poste. Juste encore un mot au sujet de la remarque de M. Fasel. C'est clair que si nous avons un moyen de pression quelconque sur les sociétés de transports publics, nous agirions tout à fait dans le sens que vous dites. Mais là, nous sommes totalement démunis, ce n'est pas notre secteur d'activité. Cela dit, nous pouvons toujours faire valoir le fait qu'il y a pas mal d'usagers nouveaux et que les services en question doivent augmenter et adapter leur service en fonction de ces nouveaux besoins. Cela nous pouvons parfaitement le plaider.

Mme R. Piscopiello (CC) : J'ai parlé avant d'une éventuelle mise en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025, mais avec le délai référendaire, cela ne sera pas possible. Nous pourrions envisager alors un début pour les nouvelles subventions à la rentrée scolaire.

Mme P. Preisig Ducommun (Présidente) : Je clos le débat. L'amendement est maintenu, les partis de gauche souhaitent augmenter le poste 36370.00, Trafic d'agglomération, Subventions aux personnes physiques de CHF 90'000.00 en le compensant sur le poste 38930, page 33, Charges extraordinaires, Attributions au préfinancement (ce montant de CHF 600'000.00 passerait à CHF 510'000.00).

Au vote, l'amendement est rejeté par 19 voix, contre 18 et 3 abstentions.

Protection de l'environnement et de l'aménagement (p. 80 à 89) – pas d'intervention.

Economie publique (p. 90 à 95) – pas d'intervention.

Finances et impôts (p. 96 à 106) :

M. M. Fortin (en son nom) : Au point 40000.00, page 97, j'aimerais comprendre la différence entre les colonnes du budget des années 2024 et 2025.

Mme R. Piscopiello (CC) : Ce poste correspond à l'impôt sur les personnes physiques. Il y a deux choses, la première est liée à la diminution du fameux point d'impôt du canton votée l'année passée au Grand Conseil qui a eu une incidence sur les impôts communaux. Cette année, il a été reconduit, mais le

Grand Conseil a laissé la charge au canton dans sa totalité. De plus, quand nous avons reçu le service des contributions, qui nous aiguillent toujours sur ce montant à indiquer dans nos budgets, leur conseil était plutôt de descendre ce montant au vu de la conjoncture actuelle. Nous avons calculé, avec le service financier, un montant en lien avec les recettes fiscales du moment où nous avons établi le budget et nous avons constaté qu'il y a une petite diminution par rapport à l'année passée. Ce calcul a été ensuite validé par le service des contributions.

Budget 2025 – investissements, planification 2026 – 2028 (p. 107 à 110) :

M. C. Buschini (en son nom) : À la page 110, 74100 Danger naturel, Pontareuse, mesures de prévention, il y a CHF 1'700'000.00 qui ne devraient pas être pris en considération puisque c'est une zone inondable. Je ne trouve pas que ce soit de la prévention.

M. E. Dubois (CC) : Je pense qu'il est parlé du pont. Pour la région Pontareuse, il y a clairement un projet pour le pont qui enjambe l'Areuse qui est aujourd'hui trop bas.

Mme R. Piscopiello (CC) : Nous viendrons devant le Conseil général avec une demande de crédit. Ce rapport expliquera clairement les mesures en détails.

M. C. Buschini (en son nom) : Oui mais le pont n'est pas indiqué, c'est noté : mesures de prévention.

M. P. Chapuisod (CC) : Je me permets d'ajouter que la réfection de ce pont fait partie des mesures pour la protection des crues. Si nous voulons prendre des mesures de prévention dans la zone de Pontareuse, il y a notamment l'élimination du pilier central de ce pont, qui crée des embâcles lorsqu'il y a des arbres s'y crochent. Il est prévu également un rehaussement du pont et une modification des accès routiers et piétonniers. Donc effectivement, c'est une zone inondable, elle s'appelle Pontareuse, avec le pont et les modifications prévues avant et après le pont.

Budget 2025 – investissements, plan financier 2025-2028 (p. 111 à 113) – pas d'intervention.

Budget 2025 – indicateur (p. 114 à 118) – pas d'intervention.

Mme P. Preisig-Ducommun (Présidente) : La Commission de gestion et des finances, ainsi que les Vert-e-s se sont déjà prononcés. Est-ce que le parti socialiste ou les PLR souhaitent prendre la parole par rapport au budget de manière générale ?

M. D. Musitelli (au nom du PLR) : Le PLR est un peu inquiet de l'augmentation des charges de manière régulière, mais dans la situation actuelle, il soutiendra le budget.

M. P. Pedimina (en son nom) : J'ai une question concernant la page 7, au sujet de l'indexation de la grille salariale du personnel. Comment est calculée l'augmentation de 2,18 % ?

Mme R. Piscopiello (CC) : Nous avons fait exactement la même chose que le canton, nous avons appliqué l'IPC + le rattrapage qui est de 0,1.

M. P. Pedimina (en son nom) : Si on fait + 1,34, nous arrivons à 7,84 et non pas aux 8.68 indiqués dans le tableau et je sais que le canton, certaines années, n'a pas répercuté l'indexation alors que Boudry l'avait appliqué.

Mme R. Piscopiello (CC) : Cette année, nous avons vraiment suivi le canton pour l'IPC et la revalorisation. C'est vrai qu'il y a eu certaines années où nous n'avons pas suivi les recommandations, des années où nous donnions plus et le canton moins.

M. H. Da Silva (en son nom) : Le rattrapage serait donc de 0.84 ?

M. S. Fasel (en son nom) : Est-ce que je peux savoir quels exercices sont concernés par le rattrapage ?

Mme R. Piscopiello (CC) : C'est une revalorisation des salaires, ce n'est pas un rattrapage. Madame la Présidente, est-ce que vous autorisez M. Muhlemann à prendre la parole ?

Mme P. Preisig-Ducommun (présidente) : Oui, bien sûr.

M. P. Muhlemann (responsable des finances) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, l'indice des prix à la consommation tel qu'il a été adopté par le canton prévoyait une augmentation de 1,34. À ce montant de 1,34 a été ajoutée une augmentation réelle, une revalorisation des salaires qui correspond à 0.84 % pour arriver à 2,18 d'augmentation réelle des salaires.

Au vote, l'arrêté du budget amendé (+ CHF 35'000.00 pour l'audit externe) est accepté à 38 voix contre 1 et 1 abstention.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 850'000.00 pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2025

Mme R. Piscopiello (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, ce rapport s'inscrit dans la continuité. Il accompagne toujours le budget. Ce rapport soumis à votre approbation a pour objectif de doter le Conseil communal d'un outil indispensable pour réagir rapidement, efficacement, en cas d'urgence au cours de l'année. Peut-être juste un point en rappel : ces dépenses imputées à ce crédit ne peuvent pas être utilisées pour des dépenses courantes. Les montants sont exclusivement réservés à des situations exceptionnelles. Chaque dépense fait l'objet d'un contrôle attentif par notre organe de révision et puis si le montant alloué par ce rapport n'est pas utilisé, il n'est en aucun cas, reporté à l'année d'après. Merci de votre attention.

M. S. Fasel (au nom de la CGF) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, la Commission a également souligné que cette demande de crédit a connu une augmentation significative en termes de montant demandé, passant de CHF 680'000.00 à CHF 850'000.00 en seulement 3 ans. Nous sommes conscients des exigences pour ces divers postes, mais nous souhaitons vous exprimer notre préoccupation concernant cette augmentation.

Mme C. Durnat Lopez (au nom du groupe des Vert-e-s) : Madame la Présidente, ce crédit budgétaire de CHF 850'000.00 qui nous est demandé ce soir, bien que légèrement plus élevé que les cinq dernières années sera approuvé à l'unanimité par notre groupe. En effet, ce moyen permet à la commune de réagir rapidement à des pépins imprévisibles et urgents donnant ainsi une image dynamique de la Commune. Nous avons confiance en votre sagacité et votre esprit économe et sommes persuadés que vous éviterez, en 2025, le léger dépassement qui s'est produit en 2023.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, c'est un rituel, et la réponse et l'analyse que nous allons produire sont également rituelles. Nous accordons au Conseil communal ce crédit et constatons qu'en général ces sommes sont dépensées à bon escient, qu'il n'y a pas de gros dépassements, à part peut-être les quelques sommes qui ont été évoquées récemment. Nous faisons confiance au Conseil communal. Ce crédit nous apparaît indispensable et nous le voterons à l'unanimité.

M. E. De Nuccio (au nom du groupe PLR) : Le groupe PLR acceptera ce rapport à l'unanimité également.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.00 ayant pour cadre la poursuite des rénovations de classes au collège des Esserts

Mme A. Macherel Rey (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, ayant récemment changé de dicastère, c'est néanmoins moi qui présenterai ce rapport que j'avais encore préparé avec le dicastère des bâtiments. Régulièrement, chaque année, les salles du collège des Esserts sont rénovées à tour de rôle de manière à pouvoir maintenir un accueil ad hoc pour les élèves qui fréquentent les classes, au rythme de deux salles par année. Les rénovations peuvent être légères, juste de la peinture et éventuellement changer un luminaire et certaines fois, elles sont beaucoup plus lourdes, c'est-à-dire qu'il faut refaire de fond en comble les salles. Le dernier crédit-cadre, qui avait été demandé en date du 21 février 2022, est déjà pratiquement totalement épuisé parce qu'une salle a été installée entièrement dans les combles et cela a coûté plus de CHF 25'000.00. Actuellement, il reste encore 10 classes qui n'ont pas été rénovées, par tournus de deux salles par année, et il y en a 11 qui ont été partiellement ou totalement rénovées. Il est important, aussi pour la commune, de maintenir la valeur du bâtiment dans son entier, de ne pas laisser le bâtiment tomber en décrépitude, c'est pourquoi je vous prie de bien vouloir accepter cette dépense. Je vous remercie de votre attention.

M. S. Fasel (au nom de la CGF) : Madame la Présidente, la rénovation des salles de classe de ce collège doit être effectuée selon une procédure régulière et la commission n'a pas formulé de demande spécifique. Néanmoins, un crédit cadre, approuvé le 21 février 2022, est toujours en cours jusqu'en 2025 et il reste une somme de CHF 23'168.00, selon le tableau des investissements du 24 octobre 2024. Le crédit a été adopté à l'unanimité par la Commission de gestion et des finances.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Cet arrêté sera accepté par notre groupe.

Mme C. Rais (au nom du groupe PS) : Idem, pour notre groupe.

Mme M. Belgrano (au nom du groupe des Vert·e·s) : Oui, aussi pour nous.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

10. Interpellations

Il n'y a pas d'interpellations.

11. Informations du Conseil communal

Mme R. Piscopiello (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de partager avec vous deux informations. La première : la prochaine séance du Conseil général, pour l'année 2025, aura lieu le vendredi 7 février prochain. Comme à l'accoutumée, cette première séance sera suivie du repas du Conseil général. Normalement, cette séance débutera à 18h30, une réunion entre le bureau du Conseil général et le Conseil communal doit encore avoir lieu, une confirmation vous parviendra et le souper aura lieu après la séance, au Château de Boudry. Les conjointes et les conjoints sont cordialement invités à cette séance. Je vous invite à réserver cette date du 7 février dans vos agendas respectifs.

Le deuxième point que je souhaiterais partager avec vous fait suite à l'élection récente de M. P. Chapuisod, nouveau membre au Conseil communal : cela a fait que nous avons dû refaire la répartition des dicastères.

Mme Piscopiello donne quelques indications et le tableau des répartitions figure en annexe à ce procès-verbal.

M. C. Buschini (en son nom) : Je ne vois pas le dicastère de la circulation.

Mme R. Piscopiello (CC) : Cela fait partie du dicastère de la sécurité publique. Tout n'est pas détaillé.

M. C. Buschini (en son nom) : Et le tourisme, dans quelle commission sera-t-il ?

M. E. Dubois (CC) : C'est inclus dans la Commission Sports, Culture, Loisirs et Tourisme. Nous serons donc deux conseillers pour cette commission. Il y a beaucoup de chose à faire dans le domaine du tourisme.

M. E. De Nuccio (en son nom) : Qui est en charge de superviser, enfin de manière transversale, le capharnaüm qui a commencé aujourd'hui concernant les transports publics, notamment avec CarPostal, TransN et compagnie.

M. E. Dubois (CC) : Ce thème vient d'arriver dans mes nouvelles attributions de dicastères.

12. Questions

M. E. De Nuccio (en son nom) : Les CFF ont changé d'horaires et chacun essaie de s'adapter. Cependant, ce que je constate, comme à chaque changement, c'est une extrême mauvaise communication entre l'école, les élèves, les parents, TransN et CarPostal. Cela donne l'impression que CarPostal gère les trajets, mais après des années à chercher qui gère les contrats, il semble que ni TransN, ni CarPostal ne collaborent. Personne ne s'écoute, il n'y a aucune coordination. À titre d'exemple, ce matin, ma fille est arrivée en retard, parce que le tram n'a pas attendu le car. Finalement, on se rend compte qu'elle doit partir environ une heure avant le début des cours, c'est-à-dire à 6h50 pour commencer l'école à 7h50. Boudry – Cescole, je me demande si elle ne serait pas plus rapide à pied...

M. E. Dubois (CC) : Faites-moi svp remonter toutes vos questions. Nous avons peu de poids pour tout ce qui est du domaine des transports. Mais nous pouvons nous faire entendre.

M. E. De Nuccio (en son nom) : Je sais que Cescole changeait quelques fois un petit peu les horaires pour s'adapter, mais je veux dire en gestion de coordination et de prévision, ce n'est pas ça. Et nous payons, nous subventionnons, ces entreprises.

Mme A. Macherel Rey (CC) : Je vous propose de faire remonter votre remarque au comité scolaire de Cescole de manière à comprendre comment cela s'est organisé et quelles ont été les demandes de Cescole.

M. E. De Nuccio (en son nom) : Nous l'avons fait à chaque fois, mais nous n'avons jamais reçu de vraies réponses.

Mme A. Macherel Rey (CC) : Etant membre du comité scolaire, j'espère avoir une réponse. Je m'engage à poser la question au prochain comité et, si possible, à vous apporter des éléments de réponses.

M. E. De Nuccio (en son nom) : En tout cas, il y a un problème et je ne sais pas avec qui il faut travailler, mais je veux bien m'impliquer, car j'ai un intérêt.

M. S. Fasel (en son nom) : Je n'ai peut-être pas vu passer le document, mais suite à la séance d'information organisée à la salle des Buchilles pour les membres du Conseil général, il avait été promis de recevoir la présentation et je ne l'ai pas trouvée.

M. P. Migliorini (administrateur) : Oui, la présentation de M. M. Walthert est disponible sur ECHO, Conseil général, dans la séance d'information du 21 octobre 2024.

Mme N. Chapuisod (en son nom) : J'ai une question adressée à Mme C. Zeter. Dans le rapport des CHF 850'000.00, j'avais fait une remarque sur le retour des contributions d'Eli 10. Il me semble que chaque année, il est indiqué les mêmes montants et nous les retrouvons en 2025. Cela fait plusieurs années que nous demandons qu'Eli 10 soit plus transparent.

Mme C. Zeter (CC) : Vous dites, par rapport au CHF 30'000.00 de taxes d'équipements ? Alors, c'est Mme Piscopiello qui a des explications.

Mme R. Piscopiello (CC) : Selon une proposition du Service des Communes, nous avons voté en septembre 2023, une nouvelle répartition des taxes. Selon le rapport, il est indiqué que les taxes d'équipements facturés par nos services techniques étaient à l'époque imputées en diminution du crédit annuel divers, alors que maintenant, elles sont réparties dans les trois chapitres concernés (50% routes et éclairage public, 20% eau et 30% eaux usées). Toutefois, il n'est pas possible de budgéter le montant des taxes d'équipement à percevoir.

M. R. Barrabas (en son nom) : J'avais aussi une question concernant les transports publics et les nouveaux horaires des CFF. Je soutiens tout à fait l'intervention de M. E. De Nuccio par rapport aux écoles, mais il y a aussi les connections entre les cars postaux et les trains, car pour les gens qui prennent le train, maintenant, ils doivent « se les geler » pendant 15 min, avant que le train arrive. Je pense également qu'il y a un manque de coordination, car ce nouvel horaire a été annoncé de longue date et j'avoue que je ne comprends pas du tout que CarPostal ne s'adapte pas, alors que les CFF changent d'horaire.

Mme P. Preisig-Ducommun (Présidente) : Les horaires de CarPostal ont également changé, mais ils ne sont pas plus en phase qu'avant avec les horaires des CFF.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Quand est-ce que les dates des séances 2025 seront disponibles ?

Mme C. Zeter (CC) : Les dates sont disponibles sur ECHO, sur le calendrier ou en cliquant sur l'année 2025.

Mme P. Preisig-Ducommun (Présidente) : Oui, elles ont été validées par le bureau et elles sont sur ECHO, excepté l'heure de la séance du 7 février, avant le souper. Si vous êtes d'accord, nous pouvons la fixer ce soir. C'est un vendredi, pour que nous puissions faire le souper après la séance. Est-ce que 18h30 convient à tout le monde ?

Mme R. Piscopiello (CC) : La séance aura lieu ici, à l'Hôtel de Ville, puis nous monterons à pied au Château.

Mme P. Preisig-Ducommun (Présidente) : Est-ce que nous pouvons nous entendre sur le début de la séance à 18h30 ? La salle répond positivement. Très bien, alors la convocation sera envoyée pour le 7 février, à 18h30. Pour les prochaines dates, elles sont toutes visibles sous l'onglet 2025, chacun peut les noter dans son agenda. Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année. Profitez de cette période pour partager du temps avec vos familles et à l'année prochaine !
La présidente lève la séance à 22h44.

Boudry, le 17 janvier 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La Secrétaire

Pascale Preisig Ducommun

Fanny Matthey

Annexe 1 : présentation du PLR en relation avec le rapport relatif au coefficient fiscal

Présentation PLR - à compiler lorsque le document sera en pdf

Annexe 2

Nomination des autorités de la Ville et Commune de Boudry

Législature 2024-2028

du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Conseil général			Conseil communal	
Présidente	Pascale Ducommun	Preisig-	Présidente	Rita Piscopiello
1 ^{er} vice-président	Sam Rossetti		Vice-présidente	Catherine Zeter
Secrétaire	Fanny Matthey		Secrétaire	Emile Dubois
Secrétaire-adjoint	Stephen Blanc		Membre	Anne Macherel Rey
Représentant·e·s des partis	Fabio Vicario		Membre	Pascal Chapuisod
	Cécile Rais			
	Carole Durgnat Lopez			

Répartition des différents dicastères (nov. 2024)

Dicastère	Titulaire
1. Administration, RH et informatique	Catherine Zeter
2. Finances	Rita Piscopiello
3. Sécurité publique et population	Pascal Chapuisod
4. Enfance et formation	Anne Macherel Rey
5. Culture, loisirs sports et églises	Émile Dubois
6. Tourisme	Pascal Chapuisod
7. Prévoyance sociale, santé	Rita Piscopiello
8. Travaux publics et voirie	Anne Macherel Rey
9. Amén. du territoire et environnement	Émile Dubois
10. Vignes, forêts et domaines	Pascal Chapuisod
11. Réseaux industriels	Catherine Zeter
12. Énergie	Catherine Zeter
13. Mobilité et transports	Émile Dubois
14. Bâtiments	Pascal Chapuisod
15. Dangers naturels	Émile Dubois

Boudry, le 26 novembre 2024